



METABOLIC EXPLORER

Société anonyme au capital de 2.999.846 euros
Siège social : Biopôle Clermont-Limagne, 1 rue Emile Duclaux, 63360 Saint Beuzire
423 703 107 R.C.S. Clermont Ferrand

PROSPECTUS DE RELANCE DE L'UNION

Mise à la disposition du public à l'occasion de l'admission sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») d'actions nouvelles souscrites en espèces et par compensation de créance dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes déterminées, d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 56.562.769,52 euros par émission de 13.829.528 actions nouvelles au prix unitaire de 4,09 euros.



Le prospectus a été approuvé par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129. L'AMF approuve ce prospectus après avoir vérifié que les informations figurant dans le prospectus sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur et sur la qualité des titres financiers faisant l'objet du prospectus. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les titres financiers concernés.

Le prospectus a été approuvé le 8 juillet 2021 et est valide jusqu'au 12 juillet 2021 et devra, pendant cette période et dans les conditions de l'article 23 du règlement (UE) 2017/1129, être complété par un supplément au prospectus en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles. Le prospectus porte le numéro d'approbation suivant : 21-300.

Le prospectus a été établi pour faire partie d'un prospectus simplifié conformément à l'article 14 bis et à l'annexe V bis du règlement (UE) 2017/1129 modifié par le règlement (UE) 2021/337.

Le prospectus est disponible sans frais au siège social de METabolic EXplorer (la « **Société** »), ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.metabolic-explorer.fr).

TABLE DES MATIERES

RESUME DU PROSPECTUS	6
I. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	1
II. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE	1
III. FACTEURS DE RISQUE	2
IV. ETATS FINANCIERS	5
V. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMÉDIAIRES.....	5
VI. INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA.....	6
VII. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	18
VIII. INFORMATION SUR LES TENDANCES	18
IX. CONDITIONS DE L'OFFRE, ENGAGEMENTS FERMES ET INTENTIONS DE PRENDRE UNE SOUSCRIPTION, ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES CONVENTIONS DE PRISE FERME ET DE PLACEMENT.....	21
X. INFORMATIONS ESSENTIELLES SUR LES ACTIONS ET LEUR SOUSCRIPTION.....	22
XI. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION PRÉVUE DU PRODUIT	23
XII. PERCEPTION D'AIDES D'ÉTAT	24
XIII. DÉCLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET	24
XIV. CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	24
XV. CONFLITS D'INTÉRÊTS.....	26
XVI. DILUTION ET PARTICIPATION APRÈS L'ÉMISSION.....	27
XVII. DOCUMENTS DISPONIBLES	27
XVIII. ANNEXE	28

REMARQUES GENERALES

Dans le présent document, et sauf indication contraire, les termes « **Groupe** » ou « **METEX** » désignent le groupe de sociétés constitué de la Société et de l'ensemble de ses filiales, à savoir les sociétés METEX NØØVISTA et METEX NØØVISTAGO (anciennement Ajinomoto Animal Nutrition Europe (AANE)).

Avertissement

Le Prospectus contient des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché sur lequel celle-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes (ex : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). La Société estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. La Société ne prend aucun engagement, ni ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations. Il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

Le Prospectus comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui, par nature, pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le Prospectus pourraient se révéler erronées sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable, notamment le règlement général de l'AMF et le règlement (UE) 2014/596 relatif aux abus de marché.

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits à la section V « Analyse des facteurs de risques » du rapport de gestion figurant au sein du rapport financier annuel de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (le « **RFA 2020** »), disponible en version électronique sur le site Internet de la Société (www.metabolic-explorer.fr) et à la section III « Facteurs de risques » du Prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers ou les objectifs de la Société. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du Prospectus, pourraient avoir le même effet négatif.

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou millions) et pourcentages présentés dans le Prospectus ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Prospectus peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

Informations incorporées par référence

En application de l'article 19 du Règlement Prospectus, sont incorporés par référence dans le Prospectus :

- Le RFA 2020, disponible en version électronique sur le site Internet de la Société (www.metabolic-explorer.fr), en ce compris :

- les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité tels que présentés à la section V du rapport de gestion figurant au sein du RFA 2020 ;
 - les principales tendances depuis le dernier exercice clos le 31 décembre 2020, telles que présentées à la section VIII du rapport de gestion figurant au sein du RFA 2020 ;
 - les comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, tels que présentés respectivement pages 83 à 122 et pages 123 à 129 du RFA 2020 ;
 - les comptes sociaux en normes françaises de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, tels que présentés respectivement pages 130 à 153 et pages 154 à 161 du RFA 2020.
- L'ensemble des communiqués de presse diffusés post publication du RFA 2020 et disponibles en version électronique sur le site Internet de la Société (www.metabolic-explorer.fr) :
 - 3 mai 2021 : Finalisation de l'acquisition d'Ajinomoto Animal Nutrition Europe (AANE) qui devient METEX NØØVISTAGO / METabolic EXplorer devient l'ETI Européenne leader de la fermentation industrielle
 - 4 mai 2021 : Information financière du 1er trimestre 2021
 - 26 mai 2021 : METEX fait le point sur la situation de son usine d'Amiens
 - 1^{er} juin 2021 : Perspectives de reprise d'activité de l'usine d'Amiens
 - 4 juin 2021 : Reprise d'activité du site d'Amiens
 - 11 juin 2021 : Reprise complète de la production du site d'Amiens le 14 juin
 - 16 juin 2021 : Vente des premiers lots de PDO produits sur le site industriel de METEX NØØVISTA en Moselle
 - 21 juin 2021 : Perspectives 2021 et Objectifs à moyen terme Informations financières pro forma 2020
 - 24 juin 2021 : METEX confirme son engagement dans la construction de filières animales durables – Un positionnement privilégié au cœur des grands enjeux de l'agroalimentaire d'aujourd'hui et de demain
 - 7 juillet 2021 : Rachat par MetEx de la part minoritaire détenue par des fonds gérés par Bpifrance Investissement dans METEX NØØVISTA pour 31,5 M€ – Lancement d'un placement privé d'un montant d'environ 60 M€, dont 31,5 M€ à libérer par compensation de la créance des fonds gérés par Bpifrance Investissement au résultat du rachat susmentionné, 15 M€ de souscriptions supplémentaires des fonds gérés par Bpifrance Investissement, et 5 M€ d'engagements de souscription d'investisseurs financiers tiers
 - 8 juillet 2021 : Placement privé d'un montant de 56,6 M€ – MetEx se dote des moyens de devenir un des leaders européens des biotechnologies industrielles – Entrée de Bpifrance Investissement au conseil d'administration de MetEx
 - 8 juillet 2021 (conjointement avec Bpifrance) : Le fonds SPI, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, devient l'actionnaire de référence de METEX à hauteur de 25,9 % du capital, afin d'accompagner l'émergence d'un leader européen des biotechnologies industrielles

Egalité d'accès à l'information

L'information faisant l'objet du Prospectus permet de maintenir, et rétablir, le cas échéant, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès entre les différents actionnaires et investisseurs à l'information relative à la Société.

RESUME DU PROSPECTUS

Section A – Introduction et avertissements

Valeurs mobilières de l'émetteur : actions ordinaires (METEX, code ISIN FR0004177046).

Coordonnées de l'émetteur : METabolic EXplorer, Biopôle Clermont-Limagne, 63360 Saint Beauzire (code LEI : 969500VI1GSBPGD9B460).

Autorité compétente ayant approuvé le Prospectus le 8 juillet 2021 : AMF, 17 place de la Bourse, 75002 Paris.

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les actions de la Société doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur. L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi.

Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé soit trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

Section B – Informations clés de l'Émetteur

La Société développe et industrialise des procédés de fermentation industriels innovants et compétitifs comme alternatives aux procédés pétrochimiques utilisés dans la formulation de produits cosmétiques, de nutrition-santé animale ou encore comme intermédiaires pour la synthèse de biomatériaux. Dans le contexte de la crise sanitaire, la Société a été contrainte de revoir à la marge le planning de livraison de ses infrastructures industrielles et donc son planning de démarrage des ventes. Initialement prévu fin 2020, ce dernier a été décalé au 2^{ème} trimestre 2021. La Société a cependant été en mesure de poursuivre sa stratégie de transformation vers une société de R&D, industrielle et commerciale malgré le contexte de la crise sanitaire, et des avancées fortes ont été réalisées en 2020 et depuis le début de l'exercice 2021 sur les plans industriel, commercial et technologique. Dans ces conditions, la Société considère que la crise sanitaire n'a pas eu d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Aussi, l'opération décrite dans le Prospectus n'est pas motivée par un éventuel impact de la crise sanitaire sur sa stratégie ou ses objectifs tant à court qu'à long terme.

La Société a récemment acquis le leader européen de la production d'acides aminés par fermentation à destination du marché de la nutrition animale, Ajinomoto Animal Nutrition Europe (AANE), désormais dénommée METEX NØØVISTAGO. Le nouvel ensemble METEX intègre, en amont, les expertises de R&D et de démonstration préindustrielle historiques du Groupe et, en aval, les infrastructures industrielles, la force commerciale et les réseaux de distribution de ses filiales METEX NØØVISTA et METEX NØØVISTAGO.

Le Groupe rassemble désormais 450 collaborateurs avec une capacité de production annuelle supérieure à 100 kt sur le site de METEX NØØVISTAGO à Amiens pour les acides aminés, et de 6 kt sur le site de METEX NØØVISTA à Carling Saint-Avoid pour le PDO (1-3 propanediol) et l'AB (acide butyrique). Le niveau de trésorerie nette de METEX NØØVISTAGO s'établissait à 19,1 M€ à fin avril 2021.

Le Groupe anticipe un chiffre d'affaires pour l'exercice 2021 supérieur à 170 M€ et un EBITDA proche de l'équilibre, après prise en compte de (i) l'impact estimé d'une fuite d'une cuve de stockage d'acide chlorhydrique intervenue le 21 mai 2021 sur son site d'Amiens et ayant entraîné un arrêt temporaire de la production et (ii) la mise en œuvre d'un plan d'action ayant permis la reprise complète de la production sur ce site dès le 14 juin 2021. L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations et badwill.

Grâce à sa stratégie de diversification portée par des marchés en croissance, le Groupe ambitionne à l'horizon 2026 un chiffre d'affaires consolidé annuel supérieur à 300 M€ et un EBITDA supérieur à 14 %.

Section C – Informations clés sur les Valeurs mobilières

Les 13.829.528 actions nouvelles dont l'admission aux négociations du marché réglementé d'Euronext à Paris est demandée (les « **Actions Nouvelles** ») sont des actions ordinaires de la Société, de même catégorie et entièrement assimilées aux actions ordinaires existantes.

A compter de leur émission, les Actions Nouvelles seront soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit à tous les droits attachés aux actions ordinaires existantes détaillés dans les statuts de la Société, notamment le droit à dividendes, le droit de vote (un droit de vote double étant attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, de manière continue depuis deux ans au moins, au nom d'un même titulaire), le droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital, le droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.

Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Compartiment C, METEX) sous le code ISIN FR0004177046.

Section D – Informations clés sur l'Offre

Les Actions Nouvelles sont émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre réservée à des catégories de personnes fixées par la 14^{ème} résolution de l'assemblée générale des

actionnaires du 28 juin 2021 conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (l'« Offre »).

A la date du Prospectus, le placement des Actions Nouvelles auprès des investisseurs a déjà été réalisé aux termes d'une procédure dite de construction accélérée de livre d'ordres sur le territoire de l'Espace Economique Européen, la cotation des Actions Nouvelles n'intervenant qu'à la suite de leur émission, au terme des opérations de règlement-livraison des Actions Nouvelles prévues le 12 juillet 2021.

Les Actions Nouvelles sont émises à un prix de souscription unitaire de 4,09 (le « Prix de l'Offre »), dont 0,10 euro de valeur nominale et 3,99 euros de prime d'émission. Le Prix de l'Offre fait ressortir une décote de 7,2 % par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris lors des trois séances de bourse précédant le jour de la fixation du Prix de l'Offre, à savoir du 5 juillet au 7 juillet 2021, soit 4,4065 euros.

Le produit brut des fonds levés dans le cadre de l'Offre est égal à 56.562.769,52 €, dont 31.474.100,11 € (soit 55,64 % du montant total de l'Offre) libérés par compensation de créance, soit un produit brut en espèces égal à 25.088.669,40 €. Ce produit sera affecté (i) à hauteur de 4 M€ à un financement complémentaire de la filiale METEX NØØVISTA sous forme d'avance en compte courant d'associé suite à la réestimation de l'activité, du besoin en fonds de roulement et des résultats de ladite filiale et (ii) pour le solde, soit 21,1 M€ avant déduction des dépenses liées à l'Offre, au financement du plan d'investissement nécessaire pour la transformation du site industriel d'Amiens exploité par la filiale METEX NØØVISTAGO. Cette transformation inclura (i) une nouvelle unité de production d'Acide Glycolique, (ii) une unité phase II de production de PDO et d'Acide Butyrique et (iii) des augmentations de capacité de production pour les acides aminés de spécialité tels que la Valine, le Tryptophane, la Leucine, l'Isoleucine et l'Arginine. Le montant de ce plan est évalué à 70 M€ au cours des 4 prochaines années et sera financé pour partie par le produit de l'Offre, pour partie par l'autofinancement de METEX NØØVISTAGO (dont le niveau de trésorerie nette s'établissait à 19,1 M€ à fin avril 2021 (la trésorerie comprend des actifs financiers courants correspondant à des actifs de nature obligataire avec garantie en capital à échéance, dont la liquidité est assurée), avant impact de l'arrêt temporaire de la production sur son site d'Amiens annoncé le 26 mai 2021 suite à un incident) et pour partie par recours à l'endettement bancaire.

Préalablement à l'approbation du Prospectus par l'AMF, la Société a conclu un accord avec ses partenaires le fonds SPI – Sociétés de Projets Industriels et le fonds BEI – Sociétés de Projets Industriels, gérés par Bpifrance Investissement (les « Fonds SPI »), pour le rachat de leur participation dans METEX NØØVISTA, filiale de la Société (le « Rachat »), sous réserve que le livre d'ordres de l'Offre soit intégralement couvert. Le prix du Rachat, fixé à 31.474.103,59 €, a donné lieu à une créance des Fonds SPI contre la Société qui a été capitalisée dans le cadre de l'Offre. La valorisation de cette participation dans METEX NØØVISTA, objet du Rachat, a fait l'objet, à la demande du conseil d'administration de la Société, d'une expertise indépendante par le cabinet Crowe HAF, représenté par M. Olivier Grivillers. L'expert indépendant conclut au caractère équitable du prix du Rachat.

Dans le cadre de l'accord avec les Fonds SPI, ceux-ci ont souscrit à l'Offre à hauteur d'un montant de 31,5 M€ qui sera libéré par compensation de la créance de même montant liée au Rachat, et ont placé un ordre dans l'Offre d'un montant de 15 M€ à libérer en espèces (soit une couverture d'environ 75 % du montant total de l'Offre) et :

- le conseil d'administration de la Société a coopté Bpifrance Investissement (représentée par Madame Magali Joëssel) en remplacement de Madame Karin Abadia, administrateur indépendant démissionnaire. La ratification de cette cooptation sera soumise à une assemblée générale ordinaire à convoquer d'ici le 31 décembre 2021 à cet effet ainsi qu'à l'effet de soumettre la nomination aux fonctions de nouvel administrateur de Monsieur Jean-Philippe Richard, directeur d'investissement senior chez Bpifrance Investissement, lequel a été nommé censeur le 7 juillet 2021 par le conseil d'administration de la Société ; et
- la Société s'est engagée à ce que toute décision tendant, en substance, à transférer le siège social de la Société ou d'une filiale hors de France ou à délocaliser tout centre de R&D du Groupe hors de France soit soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration de la Société incluant le vote favorable d'au moins un des administrateurs désignés sur proposition des Fonds SPI.

En sus de l'engagement de souscription des Fonds SPI susmentionné, la Société avait sécurisé, préalablement au lancement de l'Offre, des engagements de souscription pour un montant total de 5 M€ (soit 8,8 % du montant total de l'Offre).

Impact de la dilution sur le capital (en %)	Participation de l'actionnaire (base non-diluée)	Participation de l'actionnaire (base diluée)
Avant émission des Actions Nouvelles	1,00	1,00
Après émission des Actions Nouvelles	0,68	0,71

Déclaration sur le fonds de roulement : A la date du Prospectus, la Société atteste que, de son point de vue, avant la réalisation de l'augmentation de capital objet du Prospectus, son fonds de roulement net est suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie au cours des douze prochains mois.

Engagements d'abstention et de conservation significatifs : Dans le cadre du contrat de placement conclu avec Portzamparc – Groupe BNP Paribas, intervenant en tant que Chef de file & Teneur de livre de l'Offre, la Société a pris un engagement d'abstention d'une durée de 180 jours et le Président-directeur général a pris un engagement de conservation d'une durée de 360 jours portant sur la totalité des actions de la Société qu'il détient ou viendrait à détenir sur exercice des options de souscription détenues à la date du Prospectus et sous réserve d'exceptions usuelles (OPA/OPE, fusion, cession à un tiers reprenant à son compte l'engagement de conservation, cession à une holding patrimoniale et accord de l'agent de placement), dans chaque cas à compter de la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles.

I. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

La Société a pour dénomination sociale : METabolic EXplorer.

Le siège social de la Société est situé : Biopôle Clermont-Limagne, 63360 Saint Beauzire.

Identifiant d'entité juridique (LEI) : 969500VI1GSBPGD9B460.

La Société est immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Clermont Ferrand sous le numéro d'identification 423 703 107.

Site internet : www.metabolic-explorer.com ; sur lequel les investisseurs peuvent trouver des informations sur les activités de la Société, les produits qu'elle fabrique ou les services qu'elle fournit, les principaux marchés où elle est en concurrence, ses principaux actionnaires, la composition de ses organes d'administration, de gestion et de surveillance ainsi que de sa direction et, les informations incorporées par référence. Il est précisé que les informations figurant sur le site web ne font pas partie du Prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le Prospectus.

II. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE

Responsable du Prospectus

Monsieur Benjamin GONZALEZ, Président-directeur général.

Attestation de la personne responsable

J'atteste que les informations contenues dans le Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Saint-Beauzire, le 8 juillet 2021,
Monsieur Benjamin GONZALEZ, Président-directeur général

Désignation des Experts

Néant.

Informations provenant d'un tiers

Néant.

Déclaration relative au Prospectus

Le Prospectus a été approuvé par l'AMF, en tant qu'autorité compétente au titre du Règlement Prospectus.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du Prospectus ni sur la qualité des actions auxquelles le prospectus de relance de l'Union se rapporte.

L'AMF n'approuve ce Prospectus qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhension et de cohérence imposées par le Règlement Prospectus.

Le Prospectus est établi conformément à l'article 14 bis et à l'annexe V bis du Règlement Prospectus modifié par le règlement (UE) 2021/337 du 16 février 2021.

III. FACTEURS DE RISQUE

La Société exerce son activité dans un environnement évolutif comportant de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle. Les investisseurs, avant de procéder à la souscription ou à l'acquisition d'actions de la Société, sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le Prospectus.

En application de l'article 19 du Règlement Prospectus, les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité tels que présentés à la section V du rapport de gestion figurant au sein du RFA 2020 sont incorporés par référence dans le Prospectus, à l'exception du risque lié aux installations industrielles qui est mis à jour ci-après. Les deux nouveaux facteurs de risque présentés ci-après, spécifiques aux Actions Nouvelles (tel que ce terme est défini ci-après), constituent une nouvelle catégorie qui s'ajoute aux quatre catégories présentées à la section V du rapport de gestion figurant au sein du RFA 2020.

A la date du Prospectus, chacun des facteurs de risques relatif à la Société, qu'il soit développé ci-après ou à la section V du rapport de gestion figurant au sein du RFA 2020 incorporé par référence dans le Prospectus, est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, sa réputation ou ses parties prenantes. Chacun de ces risques est spécifique à la Société et est classé, en fonction de son degré de criticité, dans la catégorie susmentionnée pertinente.

La probabilité d'occurrence de chacun des facteurs de risques relatifs à la Société et son impact, évalués sur trois niveaux (« limité », « modéré » et « élevé »), sont présentés dans le tableau ci-dessous, étant précisé que l'appréciation faite par la Société tient compte des mesures de gestion des risques et peut être modifiée à tout moment, notamment en raison de la survenance de faits nouveaux exogènes ou propres à elle.

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Impact du risque	Degré de criticité
Technologies utilisées			
Risques liés à l'industrialisation de l'activité	Limité	Elevé	Modéré
Risques liés aux installations industrielles	Limité	Elevé	Modéré
Risques liés aux activités de biotechnologies	Limité	Elevé	Modéré
Risques liés aux polices d'assurance de la Société	Limité	Elevé	Modéré
Risques liés au développement de technologies concurrentes	Limité	Modéré	Limité
Opérations			
Risques liés à la volatilité des prix de vente des acides aminés de commodité	Elevé	Elevé	Elevé
Risques liés à la matière première « sucre »	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés aux opérations de croissance externe	Modéré	Elevé	Elevé
Risques liés à la dépendance à l'égard de partenaires contractuels clés	Limité	Elevé	Modéré
Risques liés à des crises sanitaires type Covid-19	Elevé	Modéré	Modéré

Réglementation			
Risques liés à l'interdiction de la vente de co-produits issus de micro-organismes génétiquement modifiés	Limité	Elevé	Modéré
Risques liés au durcissement des contraintes imposées aux établissements classés « Seveso »	Elevé	Limité	Modéré
Risques liés à l'abaissement des protections douanières et réglementaires de l'Union Européenne vis-à-vis des importations asiatiques	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés au durcissement des contraintes liées à l'enregistrement des produits	Modéré	Limité	Limité
Propriété Intellectuelle			
Contrefaçon des droits de propriété intellectuelle de la Société par des concurrents	Elevé	Elevé	Elevé
Protection physique des souches de fermentation	Modéré	Elevé	Modéré
Contestation de la liberté d'exploitation (Freedom To Operate) de la Société	Limité	Elevé	Modéré
Actions Nouvelles			
Risque lié à la volatilité et à la liquidité	Modéré	Elevé	Elevé
Risque lié à la dilution	Modéré	Modéré	Modéré

Risques liés aux installations industrielles (*mis à jour à la date du Prospectus*)

a) Identification des risques

En acquérant AANE et son site de production d'acides aminés à Amiens, la Société se soumet à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les acides aminés ayant comme caractéristique propre d'être des acides organiques azotés, la Société utilise de l'ammoniac NH₃ comme source d'azote, utilisation qui rend nécessaire une sphère de stockage d'ammoniac. En raison de la dangerosité et de la toxicité de cette matière première et des accidents de tout type qui peuvent avoir lieu lors du transport ou dans les installations industrielles, le site d'Amiens est classé « Seveso seuil haut » tel que défini par la directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

La Société utilise par ailleurs d'autres produits chimiques pour le développement de ses procédés tels que des acides (sulfuriques ou chlorhydriques) qui peuvent également conduire à des incidents ainsi que l'a démontré la rupture de la trappe de visite d'une cuve de stockage contenant de l'acide chlorhydrique sur le site de METEX NØØVISTAGO à Amiens en mai 2021.

Ces risques, au-delà des questions de responsabilité qu'ils impliquent, pourraient impacter de manière négative l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement

de la Société. A titre d'illustration, l'incident survenu en mai 2021 sur le site de METEX NØØVISTAGO à Amiens (fuite d'une cuve de stockage d'acide chlorhydrique ayant conduit à un arrêt temporaire de la production) a entraîné (i) une perte de chiffre d'affaires voisine de 20 M€, (ii) des pertes d'exploitation voisines de 7 M€, (iii) des dépenses d'exploitation supplémentaires voisines de 0,9 M€ dues au traitement de l'incident et à ses conséquences telles que des réparations sur les équipements endommagés et la mise en place d'une solution provisoire de stockage d'acide chlorhydrique et (iv) des dépenses d'investissement supplémentaires voisines de 0,3 M€.

b) Gestion des risques

Afin de prévenir au mieux le risque d'accidents, la Société a défini des scénarios et des procédures lui permettant d'évaluer et d'anticiper les conséquences de différents événements.

La législation française et européenne soumet les établissements industriels à des mesures pour prévenir les accidents majeurs et leurs conséquences : étude et réduction des dangers à la source, plans de sécurité interne de l'entreprise, information préventive des populations, etc. La Société met en place des directives sûreté en cohérence avec ces recommandations des pouvoirs publics afin d'assurer le renforcement de la sûreté de ses installations industrielles. Le site d'AANE à Amiens qualifié « Seveso seuil haut » fait régulièrement l'objet d'audits de sûreté de la part des pouvoirs publics, qui n'ont pas mis en évidence d'écarts significatifs par rapport aux standards souhaités. La gestion de l'incident survenu sur le site de METEX NØØVISTAGO à Amiens en mai 2021 démontre au demeurant la capacité des équipes à faire face efficacement à ces événements de force majeure.

Risques liés aux Actions Nouvelles

Les facteurs de risque ci-après sont présentés dans leur ordre d'importance d'après l'évaluation effectuée par la Société compte tenu des mesures de gestion des risques, de leur incidence négative sur la Société et sur les Actions Nouvelles et de leur probabilité de survenance. Ces risques sont corroborés par le contenu du Prospectus.

Si l'un de ces risques venait à se concrétiser, les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société pourraient en être significativement affectés. Dans une telle éventualité, le cours des actions de la Société pourrait baisser et l'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il aurait investies dans les actions de la Société. D'autres risques et incertitudes non connus de la Société à la date du Prospectus ou qu'elle juge à cette même date non significatifs pourraient exister et survenir et également perturber ou avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives de la Société ou le cours des actions de la Société.

Des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société

Compte tenu de la structure de l'actionnariat de la Société à l'issue de l'Offre, avec notamment un actionnaire de référence représentant 25,9 % du capital qui n'est soumis à aucun engagement de conservation de ses actions, la cession d'actions de la Société ou l'anticipation que de telles cessions puissent intervenir sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société. La Société ne peut prévoir les éventuels effets sur le prix de marché des actions des ventes d'actions par ses actionnaires.

L'émission, l'exercice et/ou la conversion future d'instruments d'intéressement du personnel est susceptible d'entraîner un risque de dilution

Depuis sa création, la Société a émis ou attribué des bons de souscription d'actions (BSA), des stock-options, des actions attribuées gratuitement (AGA) et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE).

L'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation à la date du Prospectus permettrait la souscription d'un nombre maximum de 3.107.148 actions nouvelles, soit une dilution maximale de 7,1 % sur la base du capital dilué.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

IV. ETATS FINANCIERS

Informations financières historiques et audit des informations financières annuelles

Les dernières informations financières annuelles datent du 31 décembre 2020. En application de l'article 19 du Règlement Prospectus, le RFA 2020 est incorporé par référence dans le Prospectus, et notamment :

- Les comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, tels que présentés respectivement pages 83 à 122 et pages 123 à 129 du RFA 2020 ;
- Les comptes sociaux en normes françaises de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, tels que présentés respectivement pages 130 à 153 et pages 154 à 161 du RFA 2020.

Il est précisé que les informations financières historiques ont fait l'objet d'un audit sans réserve.

Normes comptables : les informations financières consolidées sont établies conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers concernés.

Normes comptables nationales : les comptes sociaux de la Société sont préparés conformément aux règles et principes comptables français.

Changement de date de référence comptable : néant.

Changement de référentiel comptable : néant.

V. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES

Sans objet

VI. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

6.1. Présentation des informations financières pro forma

Il est précisé que les informations financières pro forma ont fait l'objet d'un rapport de la part des commissaires aux comptes disponible à la section 6.2 du présent Prospectus.

1. Introduction

1.1. Information sur le contexte de l'Opération

Les informations financières résumées consolidées pro forma non auditées de METabolic Explorer (collectivement avec Ajinomoto Animal Nutrition Europe S.A.S., le « **Groupe Consolidé** ») sont composées du bilan résumé consolidé pro forma non audité au 31 décembre 2020 et du compte de résultat résumé consolidé pro forma non audité pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2020 avec les notes explicatives y afférentes (ensemble, les « **Informations Financières Résumées Consolidées Pro Forma Non Auditées** »), et ont été préparées de manière à présenter les effets attendus de l'acquisition de la société Ajinomoto Animal Nutrition Europe S.A.S. (l'« **Opération** »). Elles ne présentent pas les effets attendus de l'augmentation de capital, objet du Prospectus, et de la réorganisation de l'actionnariat qui est directement liée à cette augmentation de capital (via le rachat de la part minoritaire de SPI dans METEX NØØVISTA par METabolic Explorer puis la capitalisation de la créance de SPI sur METabolic Explorer à l'occasion de la souscription de SPI à l'augmentation de capital).

Le bilan résumé consolidé pro forma non audité a été préparé comme si l'Opération avait été réalisée le 31 décembre 2020. Le compte de résultat résumé consolidé pro forma non audité a été préparé comme si l'Opération avait été réalisée le 1^{er} janvier 2020.

Les Informations Financières Résumées Consolidées Pro Forma Non Auditées sont préparées uniquement à titre illustratif, et, de par leur nature, ne sont ni représentatives ni indicatives du résultat réel des opérations que le Groupe Consolidé aurait réalisé, ni de la situation financière réelle que le Groupe Consolidé aurait enregistrée si l'Opération avait été réalisée au 31 décembre 2020 pour le bilan résumé consolidé pro forma non audité, ou bien au 1^{er} janvier 2020 pour le compte de résultat résumé consolidé pro forma non audité. Les Informations Financières Résumées Consolidées Pro Forma Non Auditées ne sont pas non plus nécessairement indicatives des résultats d'exploitation ou de de la situation financière futurs du Groupe Consolidé.

1.2. Traitement comptable de l'opération

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » (« **IFRS 3** ») et au contrat d'acquisition des titres conclu entre METabolic Explorer et Ajinomoto Animal Nutrition Group Inc. le 14 avril 2021 (le « **Contrat d'Acquisition** »), METabolic Explorer est l'entreprise acquéreuse et Ajinomoto Animal Nutrition Europe S.A.S. (« **AANE** »), l'entreprise acquise.

En application des principes de la norme IFRS 3, AANE étant l'entreprise acquise, ses actifs identifiables acquis et passifs repris seront comptabilisés initialement à leur juste valeur à la date de réalisation de l'Opération, le 28 avril 2021, c'est-à-dire la date d'acquisition telle que définie selon IFRS 3 (la « **Date de Réalisation** »). L'évaluation des actifs et des passifs de l'acquéreur n'est pas affectée par l'Opération.

1.3. Préparation de l'information financière pro forma

Les Informations Financières Résumées Consolidées Pro Forma Non Auditées sont présentées en milliers d'euros.

Les Informations Financières Résumées Consolidées Pro Forma Non Auditées sont établies conformément à l'Annexe 20 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 « Informations Pro Forma », la recommandation ESMA (ESMA32-382-1138 du 4 mars 2021) et la position -

recommandation DOC-2021-02 traitant de l'information financière pro forma émise par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 8 janvier 2021 et modifiée le 29 avril 2021.

Les Informations Financières Résumées Consolidées Pro Forma Non Auditées sont basées sur les extraits pertinents des documents suivants :

- Les comptes consolidés de METabolic EXplorer pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, qui sont incorporés par référence dans le Prospectus. Ces comptes consolidés ont été audités par Exco Clermont-Fd et Mazars ;
- La société AANE ayant une clôture annuelle au 31 mars :
 - Le bilan d'AANE pour la période de 9 mois close le 31 décembre 2020 issu du reporting interne de la société AANE préparé selon les principes comptables du groupe Ajinomoto qui établit ses comptes consolidés en normes IFRS telles qu'é émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) ;
 - Le compte de résultat d'AANE pour la période de 9 mois close le 31 décembre 2020, son compte de résultat pour l'exercice clos le 31 mars 2020 et son compte de résultat pour la période de 9 mois close le 31 décembre 2019 issus du reporting interne de la société AANE préparé selon les principes comptables du groupe Ajinomoto qui établit ses comptes consolidés en normes IFRS telles qu'é émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Le reporting interne de la société AANE n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité.

Les ajustements pro forma des Informations Financières Résumées Consolidées Pro Forma Non Auditées sont limités à ceux : (i) directement attribuables à l'Opération, et (ii) vérifiables factuellement. Les Informations Financières Résumées Consolidées Pro Forma Non Auditées ne reflètent pas des éléments tels que les synergies ou les gains d'efficacité opérationnelle qui pourraient résulter de l'Opération, ni les coûts de réorganisation et d'intégration qui pourraient être encourus dans le cadre de l'Opération. Les Informations Financières Résumées Consolidées Pro Forma Non Auditées sont établies sur la base de certaines hypothèses que METabolic EXplorer estime raisonnables à la date du Prospectus et dans le cadre du Contrat d'Acquisition.

Compte tenu de toutes les hypothèses retenues et des évaluations réalisées à titre préliminaire pour les besoins des Informations Financières Résumées Consolidées Pro Forma Non Auditées, la situation financière et les résultats d'exploitation définitifs du Groupe Consolidé à l'avenir pourront être différents des montants pro forma dans la mesure où des informations complémentaires seront mises à disposition et où des analyses complémentaires seront réalisées.

2. Bilan résumé consolidé pro forma au 31 décembre 2020 non audité

En milliers d'euros	Ajustements pro forma non audités					Information pro forma consolidée non auditée
	Historique METabolic EXplorer	Historique AANE	Reclassements	Regroupement d'entreprises	Autres ajustements	
ACTIF						
Goodwill		0	253 <i>4.1 a)</i>	-253 <i>4.2 a)</i>		0
Actifs incorporels	15 387	4 469	-253 <i>4.1 a)</i>			19 603
Actifs corporels	36 925	54 309		-19 723 <i>4.2 a)</i>		71 510
Actifs financiers non courants	102	137				239
Impôts différés actifs	1 247	0			286 <i>5. b)</i>	1 533
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	53 660	58 915	0	-19 977	286	92 884
Stocks	168	54 863		4 515 <i>4.2 a)</i>		59 546
Créances clients et comptes rattachés	6	35 321	461 <i>4.1 b)</i>			35 788
Actifs financiers courants	0	21 166				21 166
Autres actifs courants	6 920	5 368	589 <i>4.1 c) & e) (i)</i>			12 876
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 181	2 346		-8 000 <i>4.2 c)</i>		12 526
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	25 273	119 065	1 050	-3 485	0	141 903
TOTAL ACTIF	78 934	177 980	1 050	-23 462	286	234 787
PASSIF						
Capitaux propres (part du Groupe)	29 563	114 315	0	-30 462 <i>4.2 a) & b)</i>	-734 <i>5.a) & b)</i>	112 682
Capitaux propres (part des minoritaires)	18 631	0				18 631
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	48 194	114 315	0	-30 462	-734	131 313
Dettes bancaires et autres dettes financières non courantes	13 650	2 746	<i>4.1 d)</i> -5 <i>& e) (i)</i> <i>(ii)</i>			16 391
Provisions non courantes	3 256	7 191				10 447
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	16 906	9 937	-5	0	0	26 838
Dettes bancaires et autres dettes financières courantes	1 186	18 733	-561 <i>4.1 d)</i>			19 357
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 369	26 015	712 <i>4.1 c)</i>		1 020 <i>5.a)</i>	30 116
Autres passifs et provisions courants	10 279	8 981	903 <i>4.1 b) & e)</i> <i>(ii)</i>	7 000 <i>4.2 c)</i>		27 163
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	13 834	53 728	1 055	7 000	1 020	76 636
TOTAL PASSIF	78 934	177 980	1 050	-23 462	286	234 787

3. Compte de résultat résumé consolidé pro forma pour la période de 12 mois close au 31 décembre 2020 non audité

En milliers d'euros	Ajustements pro forma non audités				Information pro forma consolidée non auditée
	Historique METabolic EXplorer	Historique AANE	Reclassements	Regroupement d'entreprises	
Chiffre d'affaires	50	201 503			201 553
Autres produits de l'activité	1 850	0	527 4.1 f)		2 377
Coût des produits vendus	-1 712	-168 893		-1 197 4.2 d)	-171 802
Frais de recherche et développement	-6 127	-4 782			-10 909
Frais commerciaux	-1 360	-15 781			-17 141
Frais administratifs	-2 772	-10 651	-527 4.1 f)		-13 950
Autres charges opérationnelles (1)	-707	-588			-1 295
Résultat opérationnel courant	-10 779	808	0	-1 197	-11 167
Charges & Produits opérationnels non courants	1 127	-125 271		209 125 4.2 e)	84 980
Résultat opérationnel	-9 652	-124 463	0	207 928	73 813
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	184	273			457
Coût de l'endettement financier brut	-257	-263			-520
Coût de l'endettement financier net	-73	10	0	0	-63
Charge (-) / Produit d'impôt	-32	-1			-33
Résultat net	-9 757	-124 454	0	207 928	73 717
<i>Dont Part du Groupe</i>	<i>-8 932</i>	<i>-124 454</i>		<i>207 928</i>	<i>74 542</i>
<i>Dont Part des minoritaires</i>	<i>-825</i>	<i>0</i>			<i>-825</i>

(1) Ce montant comprend les charges de personnel liées aux paiements en actions de METabolic Explorer pour 182 k€

4. Notes annexes aux Informations Financières Résumées Consolidées Pro Forma Non Auditées

4.1 Base de préparation

Données historiques de METabolic EXplorer

Les chiffres sous-jacents relatifs à METabolic EXplorer proviennent de ceux publiés dans ses comptes consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Données historiques d'AANE

Les chiffres sous-jacents relatifs à AANE proviennent du reporting interne historique préparé par AANE et n'ayant pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité, comme suit :

- La colonne du bilan d'AANE au 31 décembre 2020 correspond à celle apparaissant dans le bilan d'AANE pour la période de 9 mois close le 31 décembre 2020,
- La colonne du compte de résultat d'AANE pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2020 a été établie de la manière suivante :
 - Pour la période du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020 : en tenant compte des montants des postes du compte de résultat tels qu'ils apparaissent dans le compte de résultat d'AANE pour la période de 9 mois close le 31 décembre 2020 ; et
 - Pour la période du 1er janvier 2020 au 31 mars 2020 : en tenant compte des montants dans son compte de résultat pour l'exercice clos le 31 mars 2020, après déduction des montants dans son compte de résultat pour la période de 9 mois close au 31 décembre 2019.

Les données historiques d'AANE ont été allouées aux rubriques de bilan et de compte de résultat résumés consolidés pro forma.

Bilan

En milliers d'euros

Information financière historique d'AANE	31 décembre 2020	Classement dans le bilan pro forma
Actif		
Trésorerie et dépôts bancaires	2 346	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Actifs financiers courants	21 000	Actifs financiers courants
Effets à recevoir commerciaux	1 067	Créances clients et comptes rattachés
Créances clients	34 254	Créances clients et comptes rattachés
Matières premières, en cours de production, produits finis, marchandises et autres approvisionnements	54 863	Stocks
Autres créances	1 508	Autres actifs courants
Créance d'impôt	500	Autres actifs courants
Intérêts courus à recevoir	166	Actifs financiers courants
Charges constatées d'avance	924	Autres actifs courants
Avances et acomptes versés	2 437	Autres actifs courants
Total actif courant	119 065	
Immobilisations corporelles et droit d'utilisation	54 309	Actifs corporels
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	4 469	Actifs incorporels
Autres placements & avances	137	Actifs financiers non courants
Total actif non courant	58 915	
TOTAL ACTIF	177 980	
Passif		
Dettes fournisseurs	26 015	Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Dettes financières à court terme	18 252	Dettes bancaires et autres dettes financières courantes
Obligations locatives courantes	449	Dettes bancaires et autres dettes financières courantes
Dettes sur immobilisations	711	Autres passifs et provisions courants
Intérêts courus à payer	32	Dettes bancaires et autres dettes financières courantes
Dettes sociales et fiscales courantes	8 270	Autres passifs et provisions courants
Passifs courants	53 728	
Provision pour retraites et autres avantages	7 191	Provisions non courantes
Obligations locatives non courantes	2 746	Dettes bancaires et autres dettes financières non courantes
Passifs non courants	9 937	
Capitaux propres	114 315	Capitaux propres (part du Groupe)
TOTAL PASSIF	177 980	

Compte de résultat :

Information financière historique d'AANE	Période du 1er avril 2019 au 31 décembre 2019 (A)	Exercice du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 (B)	Période du 9 mois du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020 (C)	Période de 12 mois du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 (D = B-A+C)	Classement dans le compte de résultat pro forma
Chiffre d'affaires	142 451	193 750	150 204	201 503	Chiffre d'affaires
Coûts des produits vendus	-135 732	-178 537	-126 130	-168 935	Coût des produits vendus
Frais commerciaux	-11 996	-16 087	-11 690	-15 781	Frais commerciaux
Dépenses de recherches et développement	-2 875	-3 951	-3 706	-4 782	Frais de recherche et développement
Frais administratifs et autres charges	-9 317	-11 413	-8 555	-10 651	Frais administratifs
Gain de change opérationnel	475	649	1 312	1 486	Coût des produits vendus
Perte de change opérationnelle	-444	-659	-1 229	-1 444	Coût des produits vendus
Dépréciation des immobilisations	0	-125 271	0	-125 271	Charges & Produits opérationnels non courants
Autres charges opérationnelles	-329	-440	-477	-588	Autres charges opérationnelles (1)
Produits financiers	260	340	193	273	Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie
Charges financières	-238	-311	-190	-263	Coût de l'endettement financier brut
Impôt sur les résultats	30 250	30 249	0	-1	Charge (-) / Produit d'impôt
Résultat net	12 505	-111 681	-268	-124 454	Résultat net
Résultat net - part Groupe	12 505	-111 681	-268	-124 454	Dont Part du Groupe

Alignement des données historiques d'AANE sur les règles et méthodes comptables de METabolic Explorer

Les directions de METabolic Explorer et d'AANE ont réalisé une comparaison préliminaire de leurs méthodes comptables. Cette évaluation n'a pas conduit à identifier de différences significatives à l'exception de la présentation du bilan et du compte de résultat. Certains reclassements ont ainsi été réalisés d'éléments compris dans le reporting historique d'AANE afin d'aligner leur présentation avec celle du bilan et du compte de résultat de METabolic Explorer :

Au bilan :

- Le fonds commercial a été reclassé d'Actifs incorporels en Goodwill pour 253 milliers d'euros.
- Les clients créditeurs ont été reclassés d'Autres actifs liés aux contrats clients en Autres passifs et provisions courants pour 461 milliers d'euros.
- Les fournisseurs débiteurs ont été reclassés de Dettes fournisseurs et comptes rattachés en Autres actifs courants pour 712 milliers d'euros.
- Un montant non courant des dettes financières a été reclassé de Dettes bancaires et autres dettes financières courantes en Dettes bancaires et autres dettes financières non courantes pour 561 milliers d'euros.
- Des soldes débiteurs liés aux contrats de location dans le champ d'application de la norme IFRS 16 ont été reclassés (i) des Autres actifs courants pour 124 milliers d'euros et (ii) des Autres passifs et provisions courants pour 442 milliers d'euros en déduction des Dettes bancaires et autres dettes financières non courantes.

Au compte de résultat :

- f) Le crédit impôt recherche a été reclassé en Autres produits de l'activité alors qu'il était classé en déduction des Frais administratifs pour 527 milliers d'euros.

Transactions intragroupes

Après la Date de Réalisation, les soldes et opérations survenant entre METabolic EXplorer et AANE représenteront des transactions intragroupes qui seront éliminées dans les états financiers consolidés du Groupe Consolidé. Aucune élimination n'a été reflétée en tant qu'ajustement pro forma dans les Informations Financières Résumées Consolidées Pro Forma Non Auditées, dans la mesure où aucun solde ou opération entre METabolic EXplorer et AANE n'a été identifié.

Clauses de changement de contrôle

Sur la base de l'analyse préliminaire réalisée à ce stade par METabolic EXplorer, il n'a pas été identifié de clause de changement de contrôle qui pourrait avoir un impact sur les Informations Financières Résumées Consolidées Pro Forma Non Auditées.

4.2 Regroupement d'entreprises

Contrepartie transférée IFRS estimée

Le Contrat d'Acquisition prévoit un prix d'acquisition de 15 millions d'euros, dont :

- 8 millions d'euros payés en Date de Réalisation, ajustés à la baisse du fait de certains coûts encourus par AANE postérieurement au 31 décembre 2020. Cet ajustement du prix n'a pas été reflété dans les Informations Financières Résumées Consolidées Pro Forma Non Auditées étant donné que les coûts sous-jacents ne sont pas enregistrés dans le bilan et le compte de résultat historiques d'AANE au 31 décembre 2020 et qu'en Date de Réalisation, l'enregistrement de ces coûts n'aura pas d'impact sur l'écart d'acquisition préliminaire (badwill) du fait de leur prise en compte dans le mécanisme d'ajustement de prix.
- 7 millions d'euros payables fin octobre 2021.

Affectation du prix d'acquisition préliminaire

A la réalisation de l'Opération, les actifs identifiables acquis et passifs repris d'AANE seront comptabilisés à leur juste valeur à cette date. Dans le bilan résumé consolidé pro forma non audité, la contrepartie transférée a été affectée aux actifs acquis et aux passifs repris d'AANE sur la base des estimations provisoires de juste valeur.

METabolic EXplorer a fait appel à un évaluateur externe pour déterminer la valorisation de certains actifs d'AANE. La juste valeur préliminaire des actifs corporels et des stocks au 31 décembre 2020 ainsi que leur durée de vie résiduelle estimée, en nombre d'années, sont estimées comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur nette comptable avant mise à la juste valeur	Juste valeur estimée préliminaire	Différence entre juste valeur et valeur nette comptable	Durée d'utilité résiduelle moyenne estimée préliminaire en nombre d'années
Terrain	1 163	12 540	11 377	Non amortissable
Bâtiments	11 435	3 235	-8 200	18
Autres immobilisations corporelles (principalement machines et équipements)	41 710	18 810	-22 900	8
Total actifs corporels	54 309	34 585	-19 723	
Stocks	54 863	59 378	4 515	Délai de rotation inférieur à 1 an

Terrain et bâtiments

L'évaluation a été réalisée à l'aide de différentes méthodes de valorisation telles que l'approche du revenu, l'approche du marché et l'approche du remplacement net d'amortissement.

Stocks

L'analyse des montants par catégorie de stocks au bilan conduit aux réévaluations à la juste valeur suivantes :

- *Produits finis et semi-finis* : réévalués sur la base de la méthode de la valeur nette de réalisation. Cette valeur correspond au prix de vente estimé (par ligne de produit) dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts nécessaires estimés pour achever le produit et réaliser sa vente (coûts de distribution, de vente, et autres).
- *Matières premières, marchandises (activité de négoce) et autres fournitures* : étant donné leur très faible délai de rotation, leur juste valeur a été considérée en ligne avec leur valeur nette comptable.

Machines et équipements

Etant donné le contexte de l'acquisition (prix d'acquisition significativement inférieur aux capitaux propres comptables), la juste valeur des machines et équipements a été déterminée par différence entre la valeur d'entreprise d'AANE et les justes valeurs de chacun des autres actifs opérationnels nécessaires à l'activité. La valeur d'entreprise d'AANE a été estimée sur la base d'une approche DCF (« *Discounted Cash Flows* ») à partir du plan d'affaires établi par le management de METabolic EXplorer. Ont ensuite été déduites de cette valeur d'entreprise la juste valeur des bâtiments, terrain et stocks et la valeur nette comptable des autres actifs opérationnels (y compris éléments de besoin en fonds de roulement) considérée en ligne avec leur juste valeur.

METabolic EXplorer n'a pas encore finalisé l'allocation du prix d'acquisition d'AANE. L'allocation définitive est susceptible de différer sensiblement de l'allocation provisoire, ce qui pourrait entraîner des écarts significatifs entre les résultats pro forma et les résultats définitifs.

Ajustements pro forma au bilan

- (a) Le tableau suivant présente l'affectation préliminaire du prix d'acquisition aux actifs identifiables acquis et passifs repris d'AANE. L'actif net acquis étant supérieur à la contrepartie transférée, la différence a été comptabilisé en profit (badwill) dans le compte de résultat résumé consolidé pro forma non audité.

En milliers d'euros

Actif net d'Ajinomoto Animal Nutrition Europe avant l'acquisition	114 315
Ajustements pro forma ayant un impact sur l'actif net d'AANE:	
<i>Actifs corporels</i>	(19 723)
<i>Stocks</i>	4 515
Retraitement du Goodwill pré-existant d'AANE	(253)
Juste valeur estimée préliminaire des actifs nets acquis	98 854
Estimation de la contrepartie transférée préliminaire	15 000
Estimation de l'écart d'acquisition préliminaire (badwill)	(83 854)

Ce badwill résiduel provient du fait que le prix payé par METabolic EXplorer pour l'acquisition d'AANE correspond à un prix obtenu et négocié par METabolic EXplorer à des conditions spécifiques dans le cadre d'un processus d'achat concurrentiel. Ces conditions spécifiques peuvent notamment s'expliquer par :

- Le contexte et la situation difficile d'AANE au moment de la décision de sa mise en vente, la société et son marché traversant alors une période de crise liée à une très

forte tension sur les prix des produits et donc avec des perspectives de croissance limitées à court et moyen-terme,

- La nécessité pour un repreneur du site d'apporter une expertise en matière de recherche et développement pour les procédés de production par fermentation d'acides aminés,
- Les garanties apportées par METabolic EXplorer, en matière de préservation de l'emploi sur les différents sites d'AANE en raison de ses débouchés potentiels spécifiques.

(b) Le tableau suivant présente l'ajustement des capitaux propres à la suite du regroupement d'entreprises :

En milliers d'euros

Elimination des capitaux propres d'AANE attribuable aux actionnaires de la société mère	(114 315)
<u>Ecart d'acquisition préliminaire (badwill)</u>	<u>83 854</u>
Impact préliminaire sur les capitaux propres	(30 462)

(c) Le tableau suivant présente l'ajustement de la trésorerie utilisée en Date de Réalisation pour le financement de l'Opération et l'enregistrement d'une dette au titre du paiement différé d'octobre 2021.

En milliers d'euros

Autres passifs et provisions courants	(7 000)
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>	<u>(8 000)</u>

Ajustements pro forma au compte de résultat

(d) L'impact estimé des ajustements liés à l'affectation du prix d'acquisition préliminaire a été reflété dans le Coût des produits vendus de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Dotations aux amortissements (diminution)	Variation des stocks (augmentation)
Terrain		
Bâtiments	456	
Autres immobilisations corporelles (principalement machines et équipements)	2 863	
Stocks		-4 515
Total	3 318	-4 515
	-1 197	

Aucun impact fiscal n'a été enregistré au titre de ces ajustements pro forma, AANE ne reconnaissant pas d'impôt différé actif au regard des perspectives d'utilisation de ces impôts différés actifs.

(e) Un ajustement pro forma est enregistré sur les Charges & Produits opérationnels non courants au titre :

- Du badwill, l'actif net acquis étant supérieur à la contrepartie transférée comme indiqué ci-avant

- De l'élimination de la charge de dépréciation enregistrée dans le compte de résultat historique d'AANE. La mise à la juste valeur des actifs au bilan et ses impacts au compte de résultat étant reflétée par les ajustements présentés ci-avant, la charge de dépréciation des immobilisations enregistrée dans le compte de résultat historique d'AANE a été extournée du compte de résultat résumé consolidé pro forma non audité. En effet, en application des principes de la norme IFRS 3, les actifs identifiables acquis et passifs repris d'AANE seront comptabilisés initialement à leur juste valeur à la Date de Réalisation dans le bilan du Groupe Consolidé. Cette mise à la juste valeur initiale n'aura pas d'impact à la Date de Réalisation sur le compte de résultat du Groupe Consolidé.

En milliers d'euros

Ecart d'acquisition préliminaire (badwill)	83 854
Elimination de la charge de dépréciation enregistrée dans le compte de résultat historique d'AANE	125 271
Impact sur les Charges & Produits opérationnels non courants	209 125

Aucun impact fiscal n'a été enregistré au titre de ces ajustements pro forma, AANE ne reconnaissant pas d'impôt différé actif au regard des perspectives d'utilisation de ces impôts différés actifs.

5. Autres ajustements pro forma relatifs au bilan résumé consolidé pro forma non audité

Les ajustements pro forma suivants ont été reflétés dans le bilan résumé consolidé pro forma non audité :

- (a) Les coûts de transaction de METabolic EXplorer comprennent principalement des coûts juridiques, financiers et de conseil. Par leur nature, ces coûts ne devraient pas avoir d'impact récurrent sur la performance du Groupe Consolidé à l'avenir.

Les coûts supportés par METabolic EXplorer au 31 décembre 2020 ont déjà été reflétés dans le compte de résultat historique de METabolic EXplorer en Autres charges opérationnelles au 31 décembre 2020 pour un montant de 525 milliers d'euros avant impôt. L'ajustement représente les coûts estimés restant à supporter par METabolic EXplorer après le 31 décembre 2020 jusqu'à la réalisation de l'Opération, qui s'élèvent à 1 020 milliers d'euros. Il a été reflété comme une augmentation des « Dettes fournisseurs et comptes rattachés », avec une contrepartie enregistrée en capitaux propres, étant donné que les coûts devraient être encourus avant la réalisation de l'Opération.

- (b) L'ajustement d'impôt présenté sur la ligne « Impôts différés actifs » représente l'impact fiscal des ajustements pro forma calculé avec un taux de 28 % qui correspond au taux d'impôt différé de METabolic EXplorer au 31 décembre 2020.

6. EBITDA

Pour les besoins de sa communication financière, METabolic EXplorer utilise l'EBITDA comme indicateur de performance. Cet indicateur n'est pas un agrégat défini par les normes IFRS et ne constitue pas un élément de mesure comptable de la performance financière de METabolic EXplorer. Il doit être considéré comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentée dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes. L'EBITDA est défini

comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations, coûts de transaction et badwill.

En milliers d'euros

	Historique METabolic EXplorer	Historique AANE	Ajustements pro forma	Information pro forma consolidée non auditée
Résultat opérationnel	-9 652	-124 463	207 928	73 813
Reprise de frais de développement dépréciés	-1 127			-1 127
Dépréciation d'actifs		125 271	-125 271	0
Amortissements	1 607	5 219	-3 318	3 508
Coûts de transaction	525			525
Badwill			-83 854	-83 854
EBITDA	-8 647	6 027	-4 515	-7 134

6.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma

Mazars
109 rue Tête d'Or – CS 10363
69451 Lyon Cedex 06

EXCO Clermont-FD
9, avenue Léonard de Vinci – La Pardieu
63000 Clermont-Ferrand

Rapport des commissaires aux comptes sur les Informations Financières Pro Forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2020

Au Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (UE) n°2017/1129 modifié par le règlement (UE) 2021/337 et complété par le règlement délégué (UE) n°2019/980, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société METabolic EXplorer (la « Société ») relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2020 incluses dans la partie VI du prospectus de croissance de l'Union établi à l'occasion de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription envisagée de la Société (les « **Informations Financières Pro Forma** »).

Ces Informations Financières Pro Forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition de la société Ajinomoto Animal Nutrition Europe S.A.S. aurait pu avoir sur le bilan consolidé au 31 décembre 2020 et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la Société si l'opération avait pris effet au 31 décembre 2020 pour le bilan et au 1er janvier 2020 pour le compte de résultat. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était intervenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces Informations Financières Pro Forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (UE) n° 2017/1129 et des recommandations ESMA relatives aux Informations Financières Pro Forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 20, section 3, du règlement délégué (UE) n°2019/980, sur le caractère correct de l'établissement des Informations Financières Pro Forma sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations Financières Pro Forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations Financières Pro Forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux Informations Financières Pro Forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la Société pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

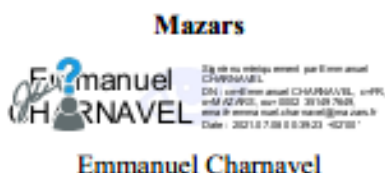
- les Informations Financières Pro Forma ont été établies correctement sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- de l'approbation du prospectus de relance de l'Union par l'AMF et
- de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, de titres financiers de la Société en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus de relance de l'Union approuvé par l'AMF, serait notifié et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Lyon et Clermont-Ferrand, le 8 juillet 2021

Les commissaires aux comptes



VII. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Néant.

Politique de distribution des dividendes

Il n'est pas prévu d'initier une politique de dividendes à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.

VIII. INFORMATION SUR LES TENDANCES

En application de l'article 19 du Règlement Prospectus, les principales tendances depuis le dernier exercice clos au 31 décembre 2020, tels que présentées à la section VIII du rapport de gestion figurant au sein du RFA 2020, sont incorporées par référence dans le Prospectus.

Au cours de l'exercice 2020, la filiale METEX NØØVISTA a poursuivi les travaux de construction de son usine sur la plateforme de Carling / Saint-Avoid en Moselle. Dans le contexte de la crise sanitaire, la Société a été contrainte de revoir à la marge son planning de livraison des infrastructures industrielles et donc son planning de démarrage des ventes. Initialement prévu fin 2020, il a été décalé au second trimestre 2021.

La Société a cependant été en mesure de poursuivre sa stratégie de transformation d'une société de R&D vers une société de R&D, industrielle et commerciale malgré le contexte de la crise sanitaire, et des avancées fortes ont été réalisées en 2020 et depuis le début de l'exercice 2021 sur les plans industriel, commercial et technologique.

Dans ces conditions, la Société considère que la crise sanitaire n'a pas eu d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Aussi, l'opération décrite dans le

Prospectus n'est pas motivée par un éventuel impact de la crise sanitaire sur sa stratégie ou ses objectifs tant à court qu'à long terme.

Les nouvelles informations concernant la Société depuis la mise à disposition du RFA 2020 sont présentées ci-dessous.

8.1. METEX NØØVISTAGO

Le 3 mai 2021, la Société a annoncé la finalisation de l'acquisition auprès de Ajinomoto Co., Inc. du leader européen de la production d'acides aminés par fermentation à destination du marché de la nutrition animale, Ajinomoto Animal Nutrition Europe (AANE), désormais dénommée METEX NØØVISTAGO. La Société devient ainsi une ETI européenne leader de la fermentation industrielle. Le nouvel ensemble METEX intègre, en amont, les expertises de R&D et de démonstration préindustrielle historiques du Groupe et, en aval, les infrastructures industrielles, la force commerciale et les réseaux de distribution de ses filiales METEX NØØVISTA et METEX NØØVISTAGO.

Le nouvel ensemble METEX rassemble désormais 450 collaborateurs avec une capacité de production annuelle supérieure à 100 kt sur le site de METEX NØØVISTAGO à Amiens pour les acides aminés, et de 6 kt sur le site de METEX NØØVISTA Carling Saint-Avoid pour le PDO (1-3 propanediol) et l'AB (acide butyrique).

L'acquisition d'AANE va permettre à la Société d'industrialiser sur le site d'Amiens de METEX NØØVISTAGO ses technologies en cours de développement au sein de sa plateforme technologique ALTANØØV, à commencer par l'Acide Glycolique. La Société prévoit également de réaliser à Amiens la phase II de son projet PDO/AB et de développer ses capacités de production d'acides aminés de spécialité, tels que la Valine, le Tryptophane, la Leucine et l'Arginine. Cette stratégie de diversification permettra de réduire l'exposition du site d'Amiens à la volatilité des prix des acides aminés de commodité, tels que la Lysine et la Thréonine.

La Société a annoncé le 26 mai 2021 l'arrêt pour plusieurs jours de la production de son site METEX NØØVISTAGO afin de procéder à un état des lieux en profondeur des installations et d'élaborer un plan de reprise d'activité en toute sécurité suite à une rupture de la trappe de visite d'une cuve de stockage contenant environ 170 m3 d'acide chlorhydrique.

Le 11 juin, la Société a annoncé que les travaux de mise en place d'une solution provisoire de stockage limité d'acide chlorhydrique se sont achevés. Tout au long de cette période de travaux, les équipes de la DREAL de la Somme ont été tenues informées pour évaluer le niveau de sécurité et les conditions de reprises qu'elles avaient fixées, permettant à la Préfecture d'acter officiellement la réutilisation de l'acide chlorhydrique sur le site. La Société a ainsi pu confirmer la reprise de toutes les productions de l'usine d'Amiens à compter du 14 juin, notamment celles nécessitant de l'acide chlorhydrique.

Les conséquences financières de l'incident sont les suivantes : (i) une perte de chiffre d'affaires voisine de 20 M€, (ii) des pertes d'exploitation voisines de 7 M€, (iii) des dépenses d'exploitation supplémentaires voisines de 0,9 M€ dues au traitement de l'incident et à ses conséquences telles que des réparations sur les équipements endommagés et la mise en place d'une solution provisoire de stockage d'acide chlorhydrique et (iv) des dépenses d'investissement supplémentaires voisines de 0,3 M€ : le remplacement des deux cuves de stockage d'acide chlorhydrique était déjà programmé pour le second semestre, mais l'incident entraînera des modifications prévisibles dans la conception et l'installation de ces cuves.

8.2. METEX NØØVISTA

Préalablement à l'approbation du Prospectus par l'AMF, la Société a conclu un accord avec ses partenaires le fonds SPI – Sociétés de Projets Industriels et le fonds BEI – Sociétés de Projets Industriels, gérés par Bpifrance Investissement (les « **Fonds SPI** »), pour le rachat de leur

participation dans METEX NØØVISTA, filiale de la Société (le « **Rachat** »), sous réserve que le livre d'ordres de l'Offre soit intégralement couvert.

Il est rappelé que METEX NØØVISTA, créée en 2018, est une co-entreprise détenue à 55 % par la Société et 45 % par les Fonds SPI. Le but de cette filiale est d'industrialiser et commercialiser dans une première phase, 5.000 tonnes de PDO pour les marchés de la cosmétique et des polymères biosourcés et 1.000 tonnes d'AB pour les marchés de la nutrition animale et des arômes et fragrances.

Le prix du Rachat, fixé à 31.474.103,59 €, a donné lieu à une créance des Fonds SPI contre la Société qui a été capitalisée dans le cadre de l'Offre. La valorisation de cette participation dans METEX NØØVISTA, objet du Rachat, a fait l'objet, à la demande du conseil d'administration de la Société, d'une expertise indépendante par le cabinet Crowe HAF, représenté par M. Olivier Grivillers, dont les conclusions sont reprises en annexe au Prospectus. L'expert indépendant conclut au caractère équitable du prix du Rachat.

Dans le cadre de l'accord avec les Fonds SPI, ceux-ci ont souscrit à l'Offre à hauteur d'un montant de 31.474.100,11 € qui sera libéré par compensation de la créance de même montant liée au Rachat, et ont placé un ordre dans l'Offre d'un montant de 15 € à libérer en espèces (soit une couverture d'environ 82 % du montant total de l'Offre) et :

- le conseil d'administration de la Société a coopté Bpifrance Investissement (représentée par Madame Magali Joëssel) en remplacement de Madame Karin Abadia, administrateur indépendant démissionnaire. La ratification de cette cooptation sera soumise à une assemblée générale ordinaire à convoquer d'ici le 31 décembre 2021 à cet effet ainsi qu'à l'effet de soumettre la nomination aux fonctions de nouvel administrateur de Monsieur Jean-Philippe Richard, directeur d'investissement senior chez Bpifrance Investissement, lequel a été nommé censeur le 7 juillet 2021 par le conseil d'administration de la Société ; et
- la Société s'est engagée à ce que toute décision tendant, en substance, à transférer le siège social de la Société ou d'une filiale hors de France ou à délocaliser tout centre de R&D du Groupe hors de France soit soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration de la Société incluant le vote favorable d'au moins un des administrateurs désignés sur proposition des Fonds SPI.

Le 16 juin 2021, la Société a annoncé avoir réussi le « scale-up » industriel de la technologie PDO-AB sur l'unité de METEX NØØVISTA et avoir démarré la production industrielle de PDO pour les applications industrielles et cosmétiques, confirmant ainsi sa prévision de réaliser les premières ventes de PDO au deuxième trimestre 2021 annoncée en juin 2020.

8.3. Perspectives

Le Groupe anticipe un chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2021 supérieur à 170 M€ et un EBITDA proche de l'équilibre. Ces prévisions tiennent compte des pertes et dépenses d'exploitation subies suite à l'événement d'Amiens, lesquelles sont susceptibles d'être couvertes par les sociétés d'assurance ou au travers d'autres mécanismes d'indemnisation.

Le Groupe a construit ses prévisions pour l'exercice 2021 conformément aux méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur la base des informations financières pro forma figurant au Chapitre VI du Prospectus, des derniers comptes de gestion mensuels disponibles et d'un processus budgétaire rigoureux.

Ces prévisions reposent principalement sur les hypothèses suivantes :

- la poursuite selon le plan de charge du démarrage de la production de PDO sur le site de METEX NØØVISTA à Carling Saint-Avoid, permettant la commercialisation de PDO dès la fin du premier semestre 2021 ;

- la consolidation des comptes de METEX NØØVISTAGO sur une période de 8 mois (mai à décembre 2021). Hors les impacts de l'incident survenu à Amiens décrits ci-dessus, l'activité et les résultats de la filiale sont prévus à des niveaux voisins de ceux qu'elle a enregistrés entre janvier et avril 2021, dans un contexte où les prix des acides aminés s'inscrivent à des niveaux plus élevés qu'en 2019 et 2020.
- le maintien des dépenses de R&D et de fonctionnement de la société-mère METEX à un niveau voisin de celui enregistré sur l'exercice 2020.

Pour les besoins de sa communication financière, la Société utilise l'EBITDA comme indicateur de performance. L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations et badwill.

Les prévisions présentées ci-dessus sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du Prospectus. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, comptable, concurrentiel, réglementaire et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date du Prospectus. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au Chapitre III « Facteurs de risque » du Prospectus pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause ces prévisions. Par ailleurs, la réalisation des prévisions suppose le succès de la stratégie du Groupe. Le Groupe ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions figurant dans la présente section. Les prévisions présentées ci-dessous, et les hypothèses qui les sous-tendent, ont par ailleurs été établies en application des dispositions du règlement délégué (UE) n°2019/980 et des recommandations ESMA relatives aux prévisions.

A horizon 2026, soit une fois le plan d'investissement visé au Chapitre XI « Raison de l'Offre et utilisation prévue du produit » du Prospectus pleinement réalisé, et grâce à la stratégie de diversification portée par des marchés en croissance la Société ambitionne pour le Groupe un chiffre d'affaires consolidé annuel supérieur à 300 M€ et un EBITDA supérieur à 14 %. Ces objectifs, bien que fondés sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du Prospectus, ne constituent pas des « prévisions du bénéfice » au sens du règlement délégué (UE) n°2019/980. Ils remplacent ceux communiqués le 26 février 2021 lors de l'annonce de l'entrée de la Société en négociations exclusives avec le cédant de AANE (devenue METEX NØØVISTAGO), lesquels n'avaient alors pas encore pu faire l'objet d'un examen approfondi par la Société eu égard à l'état d'avancement des négociations.

IX. CONDITIONS DE L'OFFRE, ENGAGEMENTS FERMES ET INTENTIONS DE PRENDRE UNE SOUSCRIPTION, ET PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES CONVENTIONS DE PRISE FERME ET DE PLACEMENT

Nombre d'actions offertes, Montant de l'Offre et Prix de Souscription

Les 13.829.528 actions nouvelles dont l'admission est demandée (les « **Actions Nouvelles** ») sont des actions ordinaires de la Société, de même catégorie et entièrement assimilées aux actions ordinaires existantes.

Les Actions Nouvelles sont émises à un prix de souscription unitaire de 4,09 (le « **Prix de l'Offre** »), dont 0,10 euro de valeur nominale et 3,99 euros de prime d'émission, soit un montant total de l'Offre de 56.562.769,52 euros.

Le Prix de l'Offre fait ressortir une décote de 7,2 % par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris lors des trois séances de bourse précédant le jour de la fixation du Prix de l'Offre, à savoir du 5 juillet au 7 juillet 2021, soit

4,4065 euros. Le Prix de l'Offre est ainsi conforme aux termes de la 14^{ème} résolution de l'assemblée générale du 28 juin 2021 ainsi qu'aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce.

Conditions de l'Offre

Les Actions Nouvelles sont émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre réservée à des catégories de personnes fixées par la 14^{ème} résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2021 conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (l'« **Offre** »).

Ces catégories de personnes comprennent : (i) les sociétés industrielles ou commerciales intervenant dans des domaines ou secteurs d'activité où la Société intervient et susceptibles de conclure avec la Société un accord visant à un partenariat stratégique, à un rapprochement capitalistique ou une mise en commun de moyens, et/ou (ii) les sociétés ou fonds gestionnaires d'épargne collective ou investisseurs institutionnels investissant dans des domaines ou secteurs d'activité où la Société intervient et susceptibles d'investir dans un placement privé.

A la date du Prospectus, le placement des Actions Nouvelles auprès des investisseurs répondant aux caractéristiques ci-dessus a déjà été réalisé aux termes d'une procédure dite de construction accélérée de livre d'ordres sur le territoire de l'Espace Economique Européen, la cotation des Actions Nouvelles n'intervenant qu'à la suite de leur émission, au terme des opérations de règlement-livraison des Actions Nouvelles prévues le 12 juillet 2021.

En sus de l'engagement de souscription des Fonds SPI susmentionné (voir la section 8.2 METEX NØØVISTA) et couvrant jusqu'à 82 % du montant total de l'Offre (en tenant compte de la capitalisation de la créance liée au Rachat, représentant à elle seule 55,6 % du montant total de l'Offre), la Société avait sécurisé, préalablement au lancement de l'Offre, des engagements de souscription complémentaires pour un montant total de 5 M€ (soit 8,8 % de la taille de l'Offre).

Placement

Le placement des Actions Nouvelles a été effectué par Portzamparc – Groupe BNP Paribas, intervenant en tant que Chef de file & Teneur de livre de l'Offre aux termes d'un contrat de placement (le « **Contrat de Placement** ») conclu avec la Société. Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du code de commerce.

Engagements d'abstention et de conservation des titres

Dans le cadre du Contrat de Placement, la Société a pris un engagement d'abstention d'une durée de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles.

Les Actions Nouvelles de la Société ne sont pas visées par un engagement de conservation.

En outre, le Président-directeur général, détenant 3,51 % du capital social de la Société et porteur d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites en cours de période d'acquisition, a pris l'engagement de conserver la totalité des actions de la Société qu'il détient ou viendrait à détenir sur exercice des options de souscription détenues à la date du Prospectus, pendant une durée de 360 jours à compter de la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve d'exceptions usuelles (OPA/OPE, fusion, cession à un tiers reprenant à son compte l'engagement de conservation, cession à une holding patrimoniale et accord de l'agent de placement).

X. INFORMATIONS ESSENTIELLES SUR LES ACTIONS ET LEUR SOUSCRIPTION

Nature, catégorie et code ISIN des Actions Nouvelles

Les Actions Nouvelles sont des actions ordinaires de la Société, de même catégorie et entièrement assimilées aux actions ordinaires existantes.

A compter de leur émission, les Actions Nouvelles seront soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit à tous les droits attachés aux actions ordinaires existantes détaillés dans les statuts de la Société, notamment :

- le droit à dividendes ;
- le droit de vote (étant précisé que, conformément à l'article L. 22-10-46 du Code de commerce, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, de manière continue depuis deux ans au moins, au nom d'un même titulaire) ;
- le droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital ;
- le droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.

Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment C, METEX) sous le code ISIN FR0004177046.

Calendrier de l'Offre

7 juillet 2021 (pré-clôture)	Décision du Conseil d'administration décidant des modalités principales de l'Offre
7 juillet 2021 (post-clôture)	Communiqué de presse annonçant le lancement de l'augmentation de capital
8 juillet 2021 (pré-ouverture)	Décision du Président-directeur général sur délégation du Conseil d'administration fixant le prix d'émission des Actions Nouvelles et les modalités définitives de l'Offre Signature du Contrat de Placement Communiqué de presse annonçant le Prix de l'Offre et la taille définitive de l'augmentation de capital
8 juillet 2021	Approbation du Prospectus par l'AMF
9 juillet 2021 (pré-ouverture)	Communiqué de presse annonçant l'approbation du Prospectus par l'AMF et sa mise à disposition
9 juillet 2021	Publication de l'avis d'Euronext Paris d'admission des Actions Nouvelles
12 juillet 2021	Règlement-Livraison et admission des Actions Nouvelles aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris

XI. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION PREVUE DU PRODUIT

Le produit brut des fonds levés dans le cadre de l'Offre est égal à 56.562.769,52 €, dont 31.474.100,11 € libérés par compensation de créance (voir la section 8.2 METEX NØØVISTA), soit un produit brut en espèces égal à 25.088.669,40 €.

Ce produit sera affecté (i) à hauteur de 4 M€ à un financement complémentaire de la filiale METEX NØØVISTA sous forme d'avance en compte courant d'associé suite à la réestimation de l'activité, du besoin en fonds de roulement et des résultats de ladite filiale et (ii) pour le solde, soit 21,1 M€ avant déduction des dépenses liées à l'Offre, au financement du plan d'investissement nécessaire pour la transformation du site industriel d'Amiens exploité par la filiale METEX NØØVISTAGO. Cette transformation inclura (i) une nouvelle unité de production d'Acide Glycolique, (ii) une unité phase II de production de PDO et d'Acide Butyrique et (iii) des augmentations de capacité de production pour les acides aminés de spécialité tels que la Valine, le Tryptophane, la Leucine, l'Isoleucine et l'Arginine. Le montant de ce plan est évalué à 70 M€ au cours des 4 prochaines années et sera financé pour partie par le produit de l'Offre, pour partie par l'autofinancement de METEX

NØØVISTAGO (dont le niveau de trésorerie nette s'établissait à 19,1 M€ à fin avril 2021, avant impact de l'arrêt temporaire de la production sur son site d'Amiens annoncé le 26 mai 2001 suite à un incident) et pour partie par recours à l'endettement bancaire. Les financements bancaires devraient représenter environ 50 % des investissements projetés par la Société.

XII. PERCEPTION D'AIDES D'ÉTAT

La Société a obtenu un Prêt Garanti par l'Etat¹ d'un montant de 6,2 M€ dont 5,7 M€ ont été encaissés sur l'exercice 2020. Le solde a été versé en janvier 2021. Cet emprunt est actionnable pendant une durée de 12 mois et pourra être amorti sur une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans.

La Société a également eu recours au chômage partiel dans le contexte de la crise du Covid-19 : dès le 19 mars 2020, la plupart des salariés ont été mis en chômage partiel pour trois semaines. En 2020, la Société a perçu une allocation d'un montant total de 61.195 euros pour compenser les indemnités versées aux salariés afin que ceux-ci ne subissent pas de perte de salaire. A ce jour, le montant pour 2021 s'élève à 2.372 euros.

Par ailleurs, le 10 février 2021, la Société a obtenu une subvention de 9,6 M€ pour accompagner son projet d'investissement dans une unité industrielle de production d'Acide Glycolique (AG) en France. Cette aide s'inscrit dans le cadre des dispositifs mis en place par le Gouvernement pour soutenir l'investissement pour la transformation des agro-ressources et pour la bio-production d'intrants essentiels de l'industrie, deux axes stratégiques de la politique de relance industrielle du gouvernement.

Les informations présentées ci-dessus relèvent de la seule responsabilité du Président-directeur général de la Société. Le rôle de l'AMF lors de l'approbation du Prospectus consiste à en examiner l'exhaustivité, la compréhensibilité et la cohérence, par conséquent, l'AMF n'est pas tenue de vérifier de manière indépendante la présente déclaration.

XIII. DECLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET

A la date du Prospectus, la Société atteste que, de son point de vue, avant la réalisation de l'augmentation de capital, son fonds de roulement net est suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie au cours des douze prochains mois.

XIV. CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT

Conformément au point XIII de l'annexe V bis du règlement (UE) 2021/337 du 16 février 2021 et aux recommandations de l'ESMA (*European Securities Market Authority*) de mars 2021 (ESMA32-382-1138 du 4 mars 2021), le tableau ci-dessous présente la situation non audité des capitaux propres consolidés et de l'endettement financier net consolidé au 30 avril 2021 établis selon le référentiel IFRS.

¹ Le PGE est un dispositif exceptionnel de garanties de l'Etat permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises impactées par la crise du Covid-19

(en milliers d'euros)(normes IFRS)		Au 30 avril 2021
1. Capitaux propres et endettement		
Total des dettes courantes (y compris la fraction courante des dettes non courantes)		11 564
Cautionnées		0
Garanties (1)		1 013
Non cautionnées / non garanties		10 551
Total des dettes non courantes (à l'exclusion de la fraction courante des dettes non courantes)		20 726
Cautionnées (2)		7 881
Garanties (1)		4 968
Non cautionnées / non garanties		7 877
Capitaux propres part du groupe		32 281
Capital social et prime d'émission		82 851
Réserve légale		212
Autres réserves (hors résultat du 1 ^{er} janvier 2021 au 30 avril 2021)		-50 782
Total		64 570
2. Endettement financier net		
A	Trésorerie	13 849
B	Équivalents de trésorerie (3)	5 500
C	Autres actifs financiers courants (4)	20 956
D	Liquidité (A + B + C)	40 305
E	Dettes financières courantes (y compris les instruments obligataires, mais à l'exclusion de la fraction courante des dettes financières non courantes)	10 151
F	Fraction courante des dettes financières non courantes	1 413
G	Endettement financier courant (E + F)	11 564
H	Endettement financier courant net (G - D)	- 28 741
I	Endettement financier non courant (à l'exclusion de la fraction courante et des instruments obligataires)	20 726
J	Instruments de dette	0
K	Fournisseurs et autres créditeurs non courants	0
L	Endettement financier non courant (I + J + K)	20 726
M	Endettement financier total (H + L)	- 8 016

La ventilation courant / non courant a été réalisée en considérant une période de 12 mois à partir de la date d'approbation du prospectus.

(1) dont 5 M€ avec nantissement de créances et de fonds de commerce et 0,9 M€ de crédit-bail immobilier

(2) dont 6,3 M€ de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) et 1,6 M€ cautionnés par le Fonds National de Garantie et le Fonds Européen d'Investissement

(3) Comptes à terme

(4) Actifs de nature obligataire avec garantie en capital à échéance, dont la liquidité est assurée et avec une rémunération en partie dépendante de la courbe de taux CMS (5/20 ans). La juste valeur de ces actifs est susceptible d'évoluer en fonction du risque de contrepartie et de l'évolution des taux.

Dettes IFRS16

Les montants de dette locative IFRS 16 s'élevaient à 449 k€ pour la part courante et 2 098 k€ pour la part non courante au 30 avril 2021.

Provisions comptabilisées

Hors AANE, les provisions enregistrées dans les comptes au 31 décembre 2020 au titre des engagements de retraite et du litige Malaisie s'élevaient à 3 256 k€. Il n'y a pas eu d'évolution significative de ces provisions depuis le 31 décembre 2020.

Les provisions enregistrées dans le bilan d'AANE au 30 avril 2021 au titre des engagements de retraite et médailles du travail s'élevaient à 7 294 k€.

Autre dette comptabilisée

Dans le cadre de la valorisation de son produit L-Méthionine/InoLa™, une contribution au profit de Roquette Frères avait été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2016, pour un montant maximum de 6 M€ correspondant à 15% des revenus liés à la cession de la technologie. Depuis le décaissement en novembre 2017 de 4,1 M€ au titre de cette contribution, une dette résiduelle de 1,9 M€ est enregistrée au bilan jusqu'à un accord définitif des deux parties. Il n'y a pas eu d'évolution sur ce sujet depuis le 31 décembre 2020.

Autres engagements

Au 30 avril 2021, le montant des commandes signées et dont les prestations sont non encore réalisées représente 6,1 M€.

Au 30 avril 2021, METEX NØØVISTA a un engagement ferme de location estimé à 2,3 M€ au titre du futur bâtiment administratif de METEX NØØVISTA, sous réserve que la construction de ce bâtiment soit achevée dans les délais convenus dans le contrat de bail.

Acquisition d'AANE

METabolic EXplorer a un passif courant de 7 M€ au titre du paiement différé en octobre 2021 au titre de l'acquisition d'AANE.

Engagement de rachat de la participation des Fonds SPI dans METEX NØØVISTA

Le 7 juillet 2021, la Société a annoncé avoir conclu un accord avec les Fonds SPI, pour leur racheter la participation qu'ils détiennent dans METEX NØØVISTA (voir la section 8.2 METEX NØØVISTA).

A la connaissance de la Société, aucune modification importante, autre que celles indiquées ci-dessus, venant affecter le niveau de l'endettement présenté ci-dessus, n'est intervenue entre le 30 avril 2021 et la date du Prospectus.

XV. CONFLITS D'INTERETS

La Société n'a pas connaissance de conflits d'intérêts liés à l'Offre.

XVI. DILUTION ET PARTICIPATION APRES L'EMISSION

Impact de l'offre sur la répartition du capital et des droits de vote

	Sur une base non diluée					Sur une base diluée*			
	Pré offre			Post offre		Pré offre		Post offre	
	Nombre d'actions	% du capital	% de DDV	Nbre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nbre d'actions	% du capital
B. Gonzalez- PDG	1 539 599	5,13%	8,64%	1 539 599	3,51%	3 279 122	9,91%	3 279 122	6,99%
Autres	303 729	1,01%	1,60%	303 729	0,69%	666 829	2,01%	666 829	1,42%
Total Fondateur / Management	1 843 328	6,14%	10,24%	1 843 328	4,21%	3 945 951	11,92%	3 945 951	8,41%
SPI (BPI)	0	0,00%	0,00%	11 362 860	25,93%	0	0,00%	11 362 860	24,21%
Autres investisseurs	0	0,00%	0,00%	2 466 667	5,63%	0	0,00%	2 466 667	5,26%
Auto contrôle	121 964	0,41%	0,00%	121 964	0,28%	121 964	0,37%	121 964	0,26%
Flottant	28 033 168	93,45%	89,76%	28 033 169	63,96%	29 037 693	87,71%	29 037 694	61,87%
TOTAL	29 998 460	100,00%	100,00%	43 827 988	100,00%	33 105 608	100,00%	46 935 136	100,00%

* Tenant compte du Plan AGA 2021 émis au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société.

Incidence de l'émission sur la situation financière de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la participation d'un actionnaire qui détiendrait 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission des Actions Nouvelles et ne souscrivant pas à l'émission des Actions Nouvelles (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus, après déduction des actions auto-détenues), serait la suivante :

Participation de l'actionnaire (en %)		
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles	1,00	1,00
Après émission des Actions Nouvelles	0,68	0,71

(1) En prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des instruments donnant accès au capital et de l'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement.

XVII. DOCUMENTS DISPONIBLES

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société.

Le Prospectus peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.metabolic-explorer.fr) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

4 - Conclusion sur la valeur de la société et sur l'équité du prix de cession

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'ensemble des résultats obtenus par l'application des différentes méthodes d'évaluation retenues :

Metex Nøovista - Synthèse des valeurs	Valeur des capitaux propres (en m€)	Valeur par action (en €)
Méthodes retenues :		
Méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF)	67,5	38,4 €
Méthode des comparables boursiers	74,5	42,4 €

Notre analyse fait ressortir des valeurs des capitaux propres de Metex Nøovista de :

- 67,5m€ pour la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) ;
- 74,5m€ pour la méthode des comparables boursiers.

Notre analyse fait ressortir des valeurs de l'action Metex Nøovista de :

- 38,4€ pour la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) ;
- 42,4€ pour la méthode des comparables boursiers.

Notre analyse fait donc ressortir une valeur des capitaux propres de Metex Nøovista comprise entre 67,5m€ et 74,5m€ et une valeur de l'action Metex Nøovista comprise entre 38,4€ et 42,4€.

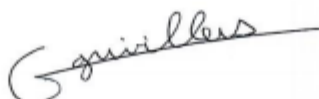
Le rachat par METEX de la participation de Bpifrance dans Metex Nøovista a été réalisé sur la base d'un prix de cession de 31,5m€ pour les 790.000 actions de la Société détenues par Bpifrance représentant 44,96% du capital de cette dernière, soit un prix par action de 39,8€. Ce prix de cession induit une valorisation des capitaux propres (pour 100% des titres) de Metex Nøovista de 70m€.

Le prix de rachat des titres détenues par Bpifrance induit une valeur des capitaux propres de Metex Nøovista de 70m€, qui se situe dans la fourchette de valeurs que nous extériorisons par l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (67,5m€) et de la méthode des comparables boursiers (74,5m€).

Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'appréciation, notre opinion est que le prix de 31,5m€ (39,8€ par action) proposé par METEX dans le cadre du rachat des titres Metex Nøovista détenus par Bpifrance, est équitable, du point de vue financier, pour les actionnaires minoritaires de METEX.

Fait à Levallois-Perret, le 28 juin 2021

L'expert indépendant
Crowe HAF
Membre de Crowe Global



Olivier Grivillers